

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 23 (1872)
Heft: 1

Rubrik: Communications forestières des cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Communications forestières des cantons.

Correspondance des Grisons. Les cours organisés dans le canton des Grisons pour la formation de forestiers communaux se divisent en un premier et un second cours alternant d'une année à l'autre. Le premier cours destiné à l'instruction des aspirants forestiers dure de 2 $\frac{1}{2}$, à 3 mois; le second ne se prolonge pas au delà de 3 semaines, il a pour but de réunir des forestiers communaux qui ont déjà pratiqué pendant au moins 3 années, pour les initier à quelques travaux difficiles et traiter avec eux, en se basant sur leurs propres expériences, des questions difficiles qui se présentent dans l'aménagement et l'administration des forêts.

Cette année (1871) eut lieu un de ces seconds cours nommés cours de répétition; il fut visité par neuf forestiers qui y avaient été convoqués et dura du 25 septembre au 9 octobre. Le canton leur paie, de même qu'aux élèves du premier cours, un dédommagement de 1 fc. 20 cts par jour ainsi que leurs frais de route. Les travaux pratiques à exécuter consistaient cette année dans la taxation du matériel et la description des forêts communales d'Illanz, qui s'étendent sur environ 300 arpents, la régularisation des exploitations et l'introduction du plan d'aménagement. Basés sur un excellent plan géométrique de ces forêts, levé récemment à l'échelle de 1: 2000, ces travaux ont été exécutés sous la direction de l'inspecteur général des forêts qui avait soin d'en donner l'explication théorique, et chaque élève emporta chez lui un exemplaire du cahier d'aménagement.

Nous n'avons pas la prétention de rendre par ces enseignements fort abrégés, nos forestiers communaux capables de dresser de leur chef des plans d'aménagement, mais il peut les mettre à même de comprendre suffisamment ces travaux pour préparer la voie à leur établissement en opérant des rectifications de limites, en projetant des réseaux de chemins bien coordonnés, et en améliorant le mode d'aménagement provisoire: puis lorsque l'on établira le plan d'aménagement régulier, ils seront parfaitement aptes à seconder l'inspecteur forestier dans ses travaux de taxation et à lui fournir des renseignements précieux sur la direction des vents dangereux et de ceux qui favorisent l'ensemencement naturel, sus les dangers provenant de la conformation du terrain, etc,

Du reste les élèves comprenant l'importance d'un bon arpenteage des forêts et d'un plan d'aménagement, ils y portent intérêt et cherchent à décider les communes à faire entreprendre ces travaux.

Schwytz. (Correspondance.) La communication suivante sur les circonstances forestières dans le canton de Schwytz, nous est parvenue immédiatement avant la réunion de Sarnen:

A Einsiedeln les graines que vous avez semées ont levé admirablement; la corporation du village de Binzen, a établi dans les prairies de Schwanten une pépinière occupant $1\frac{1}{2}$ arpent, qui est bien entretenue, dont on a déjà extrait beaucoup de plants, et qui en livre maintenant une forte quantité chaque année. Aujourd'hui environ 90 arpents (de 36000') de terrains incultes ont été reboisés par des plantations, spécialement au dessus de Studen. Les membres de la corporation s'intéressent, à cette innovation et cèdent volontiers chaque année 1 franc de leur part aux produits de la forêt, pour l'achat des plants forestiers. Il est vrai que d'un autre côté depuis quelques années on distribue beaucoup trop de bois et ne se conforme plus à votre plan d'aménagement, mais j'ai la conviction qu'à la première occasion, on fera comprendre à la commune qu'il ne peut être question de continuer sur ce pied. Je ne pourrais pas vous expliquer maintenant comment on en est venu là, toujours est-il que l'aire forestière est aujourd'hui fort heureusement augmentée par ces cultures.

D'autres corporations exploitent sans songer à reboiser, Benau seul a établi une pépinière. Cependant le couvent a entrepris quelques plantations, et récemment il a aussi formé une petite pépinière. Les particuliers font peu de chose, quoique des hommes dévoués aient depuis plusieurs années offert des primes de 10 à 50 fcs. pour des cultures forestières et des peuplements bien soignés. Les primes n'ont pu être distribuées qu'en partie, les restes ont été déposés en réserve et forment un fonds de 370 fcs, qui pourra être employé dans l'occasion conformément au but pour lequel cet argent a été offert.

La corporation de Schwyz consacre des soins à ses forêts, elle possède depuis nombre d'années une pépinière relativement assez étendue; Mr. l'avocat Lindauer consacre une grande activité à l'amélioration de ces forêts. La riche et puissante corporation de la haute Allmend continue à s'appliquer davantage

aux exploitations qu'aux cultures ; dans ces dernières années particulièrement elle a établi de grandes coupes.

Dans la Marche on a projeté un plan d'aménagement pour les forêts communes du district, mais je crois que dès lors on n'a fait aucun progrès, il n'en est au moins rien parvenu à ma connaissance. Les singuliers rapports de propriété qui subsistent encore là entre les diverses corporations, entravent considérablement la mise en pratique d'un aménagement régulier.

L'économie forestière est dans de meilleures conditions dans le district de Höfe (corporation de Wollerau). Depuis quelques années Mr. l'ancien préset Müller a déployé beaucoup d'énergie pour l'améliorer. Ainsi que vous en êtes sans doute informé, il a tiré beaucoup de plants des pépinières du canton de Zürich, et maintenant il a établi sur le sol froid des forêts qu'il cultive une pépinière qui peut se mesurer avec les nôtres en étendue, mais qu'il serait bon de nettoyer avec plus de soins. J'ignore à quel point en est l'économie forestière à Gersau et à Küssnacht; on peut admettre que les habitants de Küssnacht connus comme habiles agriculteurs doivent être aussi capables de bien aménager leurs forêts.

Lucerne. Durant l'automne de 1871, une modification réjouissante a été introduite dans l'organisation forestière du canton de Lucerne. Les cinq anciens districts forestiers ont été transformés en quatre arrondissements dont l'administration est confiée à 4 inspecteurs forestiers brevetés. Deux jeunes élèves de l'école forestière fédérale ont été appelés à ces emplois. Ont été nommés: pour le 1er arrondissement (Lucerne, Ruswyl) Mr. l'inspecteur forestier F. A. Schwytzer de Lucerne, pour le 2me arrondissement (Hochdorf) Mr. le candidat forestier Otto Bühler de Lucerne, pour le 3me arrondissement (Entlebuch, Willisau) Mr. le candidat forestier Th. Felber de Sursee. Le 4me arrondissement (Sursee, Reiden) est administré par l'inspecteur général des forêts.

Haut-Unterwald. D'après un tableau résumé, publié par la gazette d'Obwalden, des autorisations accordées par le gouvernement pendant les trente dernières années pour des exploitations de bois destinés à l'exportation, il a été exporté:

de 18 ⁴¹ / ₅₁	8654 toises
de 18 ⁵¹ / ₆₁	29328 "
de 18 ⁶¹ / ₇₁	42015 "

Ensemble 79997 toises, et cela

de la commune de	des forêts communales toises	des forêts privées toises	au total toises.
Sarnen	12080	5848	17928
Kerns	1801	3515	5316
Sachseln	3258	3002	6260
Alpnach	3240	1770	5010
Giswyl	11429	7691	19120
Lungern	4740	15820	20560
Engelberg	548	5255	5803
total	37096	42901	79997

Pour compléter ce résumé sur l'exportation, nous faisons suivre quelques détails, empruntés à la même feuille, sur l'économie forestière du Haut-Unterwald:

Les montagnes sur lesquelles s'étendent nos forêts sont :

1. des roches calcaires, mélangées de gyps, d'ardoises et de marnes; les ardoises se trouvent généralement à la base des terrains calcaires. Le Brünig et les montagnes de Lungern, de Sachseln et de Kerns se rattachent à cette classe de terrains, ainsi que le Giswylerstock, le Stanserhorn, le Pilate et les montagnes d'Engelberg.

2. Des marnes schisteuses, des couches de calcaires marneux et des grès, du flysch et des calcaires nummulitiques. Ici se rangent les montagnes de Giswyl et de Schwanden depuis l'aiguille de Brientz et le Giswylerstock jusqu'au Pilate, au N. O. du lac de Sarnen.

3. Des granits et des marbres, qui se rencontrent dans le Melchthal. Les blocs erratiques granitiques ne manquent dans aucune commune, les plus nombreux et les plus considérables se rencontrent à l'entrée de la grande vallée du Melchthal.

La superficie totale du canton est de 20,9 lieues carrées, soit 133,800 arpents, dont 30,400 arpents, c. à. d. 22,7 % sont boisés.

La plus grande partie de nos forêts appartient aux communes; l'état n'en possède qu'une étendue insignifiante.

Bâle-campagne est dans de meilleures conditions, il présente 35,1 % de sa surface en sol boisé: Vaud dans le Jura 32,7 %; Soleure 30,5 %, Berne (Jura) 29,8 %, Neuchâtel 25,3 %; le Righi, le Pilate et l'Entlebuch, dont 22 % de la surface totale sont boisés, se présentent dans des conditions à peu près semblables; Uri est le canton le plus déboisé, il n'a plus de sol boisé que 6 % de son étendue; les Rhodes intérieures d'Appenzell en ont 11,1 %, le Valais 12 %.

Toutes les forêts de la Suisse n'occupent que 17 % de sa superficie; celles d'Autriche 39 %, de l'Allemagne méridionale environ 30 %, de la Prusse 29 %, de France 16 %.

Le nombre des habitants du Haut-Unterwald est d'environ 14400, formant 3246 ménages. Nous avons donc 2,2 arpents de forêt par tête ou 9,4 par ménage.

Le produit soutenu de nos forêts ne peut pas être estimé supérieur à $\frac{1}{2}$ toise par an et par arpent tandis que le produit normal devrait s'élever à 1 toise. Le produit réel est donc actuellement d'environ 15000 toises.

L'épicéa est l'essence dominante dans nos forêts, il est répandu depuis la limite supérieure de la végétation ligneuse jusqu'au fond des vallées, cependant dans beaucoup de localités des régions inférieures, il cède la place au hêtre, qui forme des massifs serrés d'assez grande étendue jusqu'à une altitude de 3600', et qui isolément, apparaît plus haut encore. Le sapin blanc est aussi généralement répandu, et il présente en bien des lieux des exemplaires magnifiques, mais il ne forme nulle part des massifs à lui seul.

Le mélèze est rare et n'apparaît qu'isolément. Le pin sylvestre forme des massifs purs mais de petite étendue, principalement sur le sol humide des Alpes de Giswyl dont la formation est le flysch. L'arole et le torche-pin sont des apparitions fort rares. Les chênes ne forment nulle part des peuplements étendus, mais on en rencontre ça et là.

L'érable, cet ornement des Alpes, s'élève jusqu'à 5000', malheureusement le nombre des exemplaires en est bien faible.

Les frênes croissent dans presque toutes les forêts, mélangés aux autres essences. Dans les vallées on les cultive pour en élaguer les rameaux qu'on donne en pâture au bétail.

Des bouleaux, des trembles, des ormes, des tilleuls et des alisiers se rencontrent dans presque toutes les forêts du canton, tantôt isolément tantôt formant ensemble des mélanges variés.

L'aulne blanc se propage abondamment sur les éboulis et les dépôts de graviers formés par les torrents, et rend de grands services pour consolider et protéger ces terrains.

On peut considérer l'if comme ayant à peu près entièrement disparu.

Le Haut Unterwald possède environ 5700 chèvres, ce qui forme un assez joli troupeau de ces animaux si nuisibles aux jeunes forêts. Dans plusieurs communes il existe des règlements qui limitent le parcours des chèvres pour plusieurs années à certains districts des forêts; mais il importerait qu'on mette plus d'énergie à maintenir ces règlements en vigueur.

Tableau de la consommation approximative des communes d'Obwalden.

Commune	Habitants	Mé- nages.	gaubes par lot.	toises total	bois de tuyaux, cons-	bassins barrières,	Affouage des chalêts.	Ceupes spéciales	Total toises	Propr. autorisées.	arpents.
Sarnen	3720	751	740	3	2220	200	80	200	60	2760	5500
Kerns	2333	602	590	3	1770	150	80	500	60	2560	6000
Sachsen	1644	425	360	4	1440	90	30	300	30	1890	3000
Alpnach	1630	356	320	3 $\frac{3}{4}$	1200	500	40	160	40	1940	3200
Giswyl	1786	415	415	4 $\frac{1}{2}$	1867	2792	140	200	30	5025	8500
Lungern	1582	327	300	8	2400	324	40	150	30	2944	2600
Engelberg	1718	370	350	1	350	40	20	100	20	530	1600
					11,247	4096	430	1610	270	17,653	30,400

BULLETIN.

Mr. Fr. Bär d'Unterstrass près Zürich, ci-devant forestier-adjoint à Aarau, a été nommé inspecteur forestier de la ville de Bâle. La charge de forestier adjoint pour le canton d'Argovie a été confiée à Mr. W. Wirz de Zürich.

Mr. l'inspecteur forestier Scherer à Soleure est décédé, nous espérons pouvoir prochainement insérer dans ce journal quelques notices nécrologiques à sa mémoire.

ANNONCE.

Demande de plants forestiers.

On demande à acheter pour les cultures du printemps: quelques miliers de pins sylvestres élevés en pépinière, repiqués, et présentant toutes les qualités exigibles pour de bonnes cultures forestières: et 200 pins noirs (*pinus austriaca*) hauts de 3 à 4'.

Adresser les offres franco, à Mr. Pillichody, expert forestier à Yverdon.